

Réunion du conseil municipal du mardi 19 juin 2012
A 18 heures 30

Présents : MM. APARIS, COTES, DARBELET, PALISSE, BARDOC, PERRIER. MMES DELFAU, GHILARDI, LAUGIER, NUTILE, TAVERA

Absent mais représenté : Mr PIRE, procuration à Mme NUTILE.

Absents excusés : Mrs BOYER & CLEMENT

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

📁 **Instauration de la Participation Assainissement Collectif** : Monsieur le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout, instaurée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1er juillet 2012. Cette participation est remplacée par une participation au financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012(n° 2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement. Toute création ou aménagement d'un logement supplémentaire dans une construction existante sera considéré comme une construction nouvelle, et soumis à la PAC, de même que l'aménagement ou la construction de gites. Au vu de cet exposé le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer la PAC au 1er juillet 2012 à **2 500 Euros par logement, ou par gite.**

📁 **Maitrise d'œuvre pour la future école** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel d'offres lancé pour maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction d'un établissement scolaire en mairie, et présente le compte rendu de la commission d'appel d'offres qui a été adressé à chaque membre de l'assemblée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la commission, à savoir l'offre économiquement la plus intéressante présentée conjointement par SCOP ECOSTUDIO à BEUCAIRE (30300), pour un pourcentage de rémunération de 7,80% de l'enveloppe des travaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au marché de maîtrise d'œuvre.

📁 **Tarifs parkings 2012** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait du conseil Municipal d'appliquer des tarifs différenciés sur les deux parkings municipaux ouverts en saisons estivale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs sur les parkings municipaux qui seront applicables dès la saison 2012 :

- ✓ *Parking Place du Marché* :
- Prix du stationnement à la journée (à partir de 9 heures) : 5 Euros
- Prix du stationnement à la demi-journée (à partir de 13 heures) : 3 Euros
- ✓ *Parking Carrière Sourde* :
- Prix du stationnement à la journée (à partir de 9 heures) : 3 Euros
- Prix du stationnement à la demi-journée (à partir de 13 heures) : 2 Euros

📁 **Recrutement saison estivale** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir l'embauche du personnel saisonnier pour assurer la gestion des parkings municipaux. Le Conseil Municipal, au vu des candidatures reçues en mairie et des entretiens réalisés par la commission, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter sept personnes à temps partiel affectées à l'accueil et la gestion des parkings, pour la période du 29 juin au 26 août 2012.

📁 **Tarifs centre aéré** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer des tarifs différenciés pour le centre aéré selon que les familles sont imposables ou non imposables, afin de permettre à la Commune de déduire les aides prévues par la Caisse d'Allocations Familiales. Le Conseil municipal, fixe les tarifs à compter du 1er juillet 2012, pour l'accueil au centre aéré de la commune :

Pour les familles domiciliées dans la Commune :

- ✓ 12 Euros la journée, par enfant pour les familles soumises à l'impôt sur le revenu,
- ✓ 11 Euros la journée par enfant pour les familles imposables.

Pour les familles qui sont domiciliées dans une autre commune :

- ✓ 14 Euros la journée, par enfant pour les familles soumises à l'impôt sur le revenu,
- ✓ 13 Euros la journée par enfant pour les familles imposables.

Ces tarifs s'entendent repas de midi et gouter compris

📁 **Remplacement secrétariat :** Sur proposition de Monsieur le Maire, et afin de pourvoir au remplacement momentané des deux adjointes administratives affectées au secrétariat de la mairie, l'une en congé parental, l'autre en disponibilité, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de recruter deux personnes à mi-temps à compter du 1er juillet 2012.

Les contrats seront proposés pour une durée de trois mois, renouvelable, pour un temps de travail de 17 heures 30 par semaine.

📁 **Recrutement Adjoint technique :** Une réflexion est engagée à propos du cas d'un adjoint technique recruté d'abord en contrat aidé puis en CDD.

📁 **Modification périmètre Communauté de Communes :** Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrêté préfectoral n°2012-025-005 relatif au projet de modification de périmètre de la Communauté de Communes du Pont du Gard étendu à la commune de Domazan.

La Communauté de Communes du Pont du Gard comptera 17 communes pour une population totale de 24 065 habitants.

Le Conseil Municipal, qui, par délibération du 21 juin 2011, s'était prononcé favorablement à l'adhésion de la Commune de Domazan, prend acte de l'arrêté préfectoral n°2012-025-005 relatif au projet de modification de périmètre de la Communauté de Communes du Pont du Gard étendu à la commune de Domazan.

📁 **Convention SM des Gorges du Gardon :** Le conseil municipal approuve la convention proposée pour la gestion du site d'escalade « Via Ferrata » par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.

📁 **Affouage 2013 :** Une coupe affouagère sera délivrée dans les mêmes conditions que les années précédentes : 50 Euros le lot et 80 euros de caution.

📁 **Clés foyer socio culturel :** Le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'idée de délivrer une clé du foyer à chaque association qui en ferait la demande.

📁 **Verbalisation des infractions au stationnement :** Suite aux difficultés de circulation dues au stationnement anarchique constaté le dernier week-end dans les rues et aux abords du village, le Conseil Municipal demande à ce que le policier municipal soit à nouveau mandaté pour délivrer des PV et s'engage à l'unanimité à apporter son total soutien à Monsieur le Maire et au policier municipal en cas de litige avec un contrevenant verbalisé. La mise en place de la verbalisation interviendra à compter du 1^{er} juillet, le temps pour les services techniques de repeindre les lignes jaunes et d'installer les panneaux si nécessaire.

Monsieur Darbelet présente l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission circulation et stationnement.

📁 **Litige Guin :** Mr Darbelet donne des explications au sujet du jugement du Tribunal Administratif de Nîmes, rendu dans l'affaire Guin. Le dossier est entre les mains de la Préfecture qui doit faire appel de ce jugement. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ester en justice si nécessaire.

📁 **PUP :** Conseil Municipal valide le dossier « Loi sur l'eau » établi par le cabinet CEREG dans le cadre de l'aménagement du quartier des Arvignans.

📁 **DCE Campchestève :** Le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement des lots supplémentaires sur le lotissement Campchestève a été transmis en mairie. Le Conseil Municipal approuve le lancement de l'Appel d'offres.

La séance est levée à 20 heures 30